

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 003-092/08/BC

■ Réhabilitation du tunnel sous le Vieux Port à Marseille (1er arrdt) - Mission de coordination sécurité et protection de la Santé - Approbation du marché DIFRA 08/679/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n°VOI 3/541/C en date du 29 juin 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) de la réhabilitation du tunnel sous le Vieux Port sur la base du dossier de consultation des entreprises correspondant.

L'appel d'offres a fait l'objet d'un premier avis d'appel public à la concurrence n°2007/123.

Durant le délai de publicité, un erreur matérielle a été constatée. La procédure a été relancée sous le numéro d'avis d'appel public à concurrence n°2007/146.

La Commission d'Appel d'Offres au cours de sa séance du 23 janvier 2008. a retenu l'offre de la Société . PRESENTS pour un montant de 16 940,00 .€ HT soit 20 260, 24.€ TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :
Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Codes Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;
- La délibération n°VOI 3/541/C du 29 juin 2007 approuvant le lancement de l'appel d'offres ouvert ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'approbation du marché relatif à la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) de la réhabilitation du tunnel sous le Vieux Port et d'autoriser le Président de la Communauté urbaine ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le marché relatif à la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) de la réhabilitation du tunnel sous le Vieux Port dont les pièces constitutives sont annexées, attribué à la Société PRESENTS pour un montant de 16 940,00 .€ HT soit 20 260, 24.€ TTC.

Article 2 :

Les crédits sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Opération n°2007/00052 – Natures : 2031/2315 – Fonction : 822 – Sous politique : C311.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN